

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsct31.fr

accueil@31.fsct.org



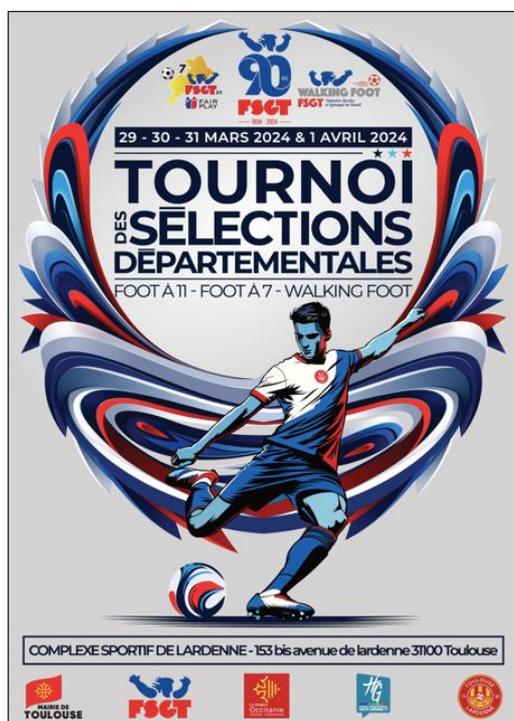
13 février 2024

N° 24

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

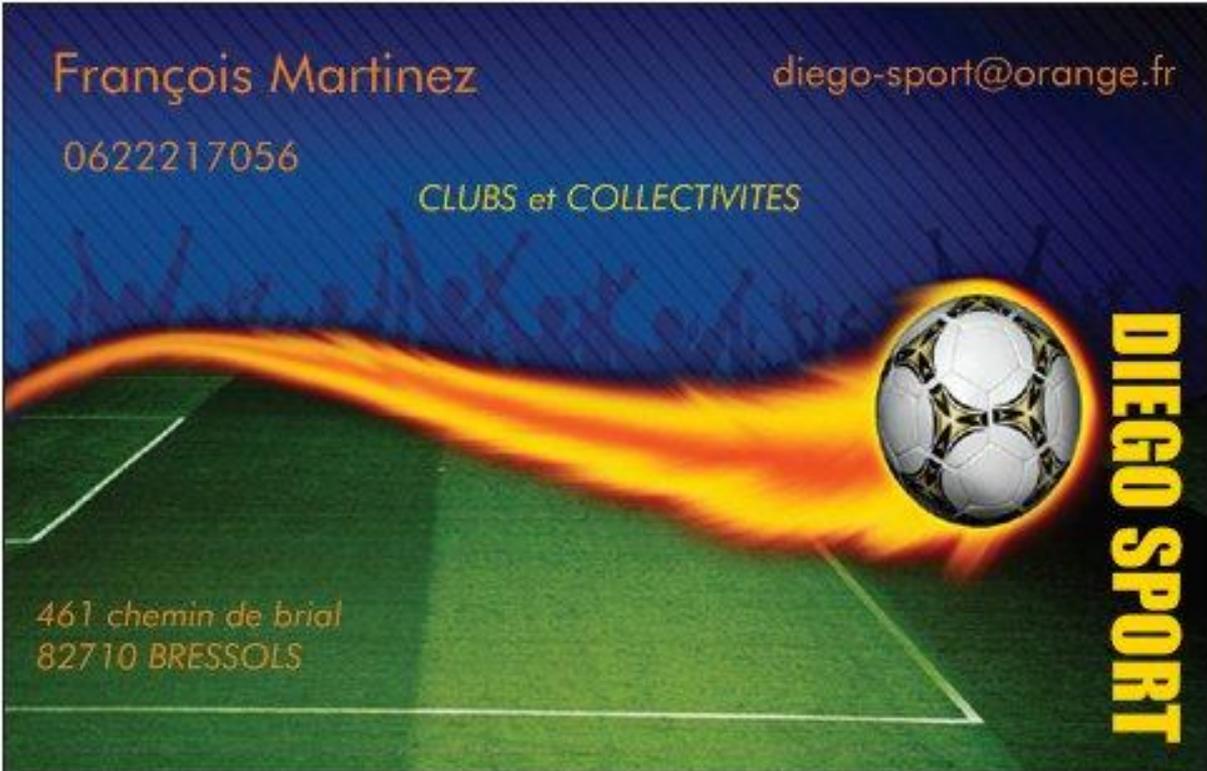
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 6,
- Sportivité semaine 6,
- Prévision calendrier,
- Sanction,
- Sanction en retard,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 8 à 10,
- Infos Coupe Delaune,
- Jeu.



SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez

0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 12 février 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET ENVOIE FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

9 **PRECISIONS REGLEMENT**

🔊 **RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 **LES BALLONS:**

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement :**

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 **RAPPORT SUITE A EXCLUSION:**

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

10 **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①② FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :
Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES



VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club)**.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée)

INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur depuis le 04/12/2023
TOULOUSE SA	Manque carton blanc du joueur RABENJAMINA Frédéric (AS EOM Basket) Autorisation du club Basket => OK Disqualification du joueur à compter du 12/02/2024



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	31/01 (3)	-		26/02
ASFP LUSITANOS	29/01 (8)	-		26/02
FREESCALE	18/12 (2) - F7	-		29/01
	29/01 (1)	-		26/02
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
	31/01 (1)	-		26/02
	31/01 (1)	Manque photo (1)		26/02
SHADOCKS DE SEILH	31/01 (1)	-		26/02
NIMBA OT	18/12 (3)	-		29/01
PASPORT	15/01 (2)	-	09/02 (2)	12/02
AS ST LOUP CAMMAS	29/01 (1)	-		26/02

INFO => Pour les derniers clubs notés dans le tableau ci-dessus, venez retirer vos Licences/cartes au plus vite svp.

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

RESULTATS SEMAINE 6

SEMAINE 6 DU 05/02/2024 AU 10/02/2024

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Cadrages

TOULOUSE SA	3	-	0	AGATE FC	F
AS CNRS-CAES	3	-	4	LES SHADOCKS DE SEILH	
ALTRAN FOOT	1	-	2	CHIPIRONS OL.	
USEMA COLOMIERS	7	-	1	CHU TOULOUSE FC	

Coupe de Printemps : Cadrages

AS EVOTEC	1	-	4	BELLA BARBARIANS (7)	
IO TEAM	4	-	1	AS MATRA 2	
AS SAINT-LOUP-CAMMAS	2	-	5	FC POTO (7)	

RATTRAPAGES

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Cadrages

INTERNAT FC	4	-	1	ATHLETICO TOLOSA B	
ATHLETICO TOLOSA A	1	-	10	FC CANTOU'LOUSAIN	

Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 31/10)

AS MATRA	0	-	0	ASC CNES	
----------	---	---	---	----------	--

Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller (remis du 08/12)

LABEGE INTER FC	3	-	2	SAINT-ALBAN	
-----------------	---	---	---	-------------	--

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12)

NIMBA OT		Remis		AS DRT	
----------	--	--------------	--	--------	---------------------------------------------------------------------------------------

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 13/12)

ASFP LUSITANOS	1	-	1	SB FC LAUNAGUET	
----------------	---	---	---	-----------------	--

Division : Promotion - Journée 7 aller (remis du 13/12)

ASCA	1	-	3	CONFLUENT LP	
------	---	---	---	--------------	--

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16èmes de finale

FC CANTOU'LOUSAIN	3	-	3	FC UKRAINE (75)	
Tirs au but	5	-	6		
PASPORT	2	-	1	AS ESTORIL (94)	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 5: Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 6

CINQ sorties temporaires, **QUATORZE** avertissements et **UNE** exclusion directe pour **QUINZE** rencontres arbitrées.

PREVISION CALENDRIER



La semaine 19 (du 6 au 10 mai) s'avère particulière cette saison avec deux jours fériés. Les rencontres ne se joueront que le lundi et le mardi. Certaines équipes nous ont déjà avertis qu'elles ne pourront pas disposer de leurs joueurs. Donc nous vous demandons de nous signaler si vous ne voulez pas jouer cette semaine là, avant la mise en place du calendrier. Lors de cette semaine sont prévus les demi-finales de la coupe Occitane, ainsi que des matchs de rattrapage. Si nous prévoyons des rencontres durant ces deux jours et que vous ne pouvez pas les faire sans nous en avoir averti en amont, vous aurez vos rencontres perdues par forfait.

Merci !!!!!

Vous avez détaillé, dans le **paragraphe 5 du pense bête**, les modalités d'envoi de la feuille de match. Conformez-vous à ce mode opératoire, **et vérifiez que la boîte aux lettres dans laquelle vous postez votre courrier est bien relevée dans les délais**, cela évitera qu'elle **nous arrive en retard** et que ce soit **préjudiciable** pour vous.

De même, **pour les équipes d'entreprises, vérifiez que le courrier part dans les délais afin d'éviter les pénalités.**

D'autre part, certaines équipes **ne marquent toujours pas** les noms des joueurs en **MAJUSCULE**.

Attention aux amendes.

SANCTION

Rencontre AS SAINT-LOUP CAMMAS / FC POTO(7) du 08/02/2024 - Coupe de Printemps - Cadrage :

Pour "**FAUTE DERNIER DEFENSEUR**"

- EXCLUSION -

GIRARD Jonathan, licence n° 0085611, (AS SAINT-LOUP-CAMMAS)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/02/2024.

SANCTION EN RETARD

Rencontre FC CANTOU'LOUSAIN / FIZIOS (13) du 13/01/2024 - Coupe de France Auguste Delaune - Cadrage sud :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 06/12/2023
(ART 32 - B - f),

SAULES Yohan, licence n° 0182503, (FC CANTOU'LOUSAIN)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/02/2024.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 8 DU 19/02/2024 AU 24/02/2024

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

FORZA VIOLA FC AC VICTOR HUGO (94) Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 10 DU 04/03/2024 AU 08/03/2024

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de Finale

AJ SAINT EXUPERY BELLA BARBARIANS (7) Voir feuille des rencontres de ce bulletin
SOPRA STERIA FOOT BLS 31 (F7) Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

SEMAINE 8 DU 19/02/2024 AU 24/02/2024

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

FORZA VIOLA FC AC VICTOR HUGO (94) **A définir** Sa 24/02 15h00

MATCH DE LA SELECTION

SELECTION FSGT 31 FC POTO Lardenne Synthé Me 21/02 19h45

SEMAINE 9 DU 26/01/2024 AU 01/03/2024

Division : Excellence - Journée 8 retour

MECAP FC ATHLETICO TOLOSA B Muret Auriol Synthé Lu 26/02 20h00

FC CANTOU'LOUSAIN TOULOUSE SA Sordelo Hb Me 28/02 19h45

USEMA COLOMIERS FORZA VIOLA FC Capitany Synthé Me 28/02 20h15

FC POTO PASPORT Lardenne Synthé Ve 01/03 20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour

ASC CNES AJ SAINT EXUPERY Ramonville Hb Ma 27/02 19h45

SAINT ALBAN SHADOCKS DE SEILH St Alban Coudon Hb Lu 26/02 20h30

ALTRAN FOOT LABEGE INTER FC Blagnac baradels Syn Je 29/02 21h00

Exempt : AS MATRA

Division : Honneur - Journée 11 retour

ATHLETICO TOLOSA A ASFP LUSITANOS St Alban Coudon Hb Me 28/02 20h30

IO TEAM AS DRT Lardenne Synthé Me 28/02 19h45

FREESCALE SB FC LAUNAGUET Launaguet Hb Lu 26/02 20h00

NIMBA OT INTERNAT FC Fenouillet Plage Hb Lu 26/02 20h00

Exempt : FC BALEC

Division : Promotion - Journée 11 retour

ASCA CHU TOULOUSE FC Beaupuy Hb Me 28/02 20h15

CHIPIRONS O. AS MATRA 2 Fenouillet Collège Syn Me 28/02 20h00

CONFLUENT LP AS EVOTEC Pinsaguel Hb Lu 26/02 20h30

VIEILLES CANAILLES SOPRA STERIA FOOT Sordelo Hb Je 29/02 19h45

Exempt : AS ST LOUP CAMMAS

Trophée de l'amitié

AS MATRA

FC BALEC

Balma Latécoère

Je 29/02 20h30

SEMAINE 10 DU 04/03/2024 AU 08/03/2024

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : 1/8^{èmes} de Finale

AS MATRA	SAINT-ALBAN	Balma Latécoère	Je 07/03 20h30
FC CANTOU'LOUSAIN	INTERNAT FC	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 08/03 20h00
LES SHADOCKS SEILH	FC POTO	Seilh Synthé	Ve 08/03 20h45
NIMBA OT	FORZA VIOLA FC	Stadium B.Taton Syn	Je 07/03 20h15
MECAP FC	TOULOUSE SA	Muret Auriol Synthé	Lu 04/03 20h00
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Capitany Synthé	Me 06/03 20h15
CHIPIRONS O.	VIEILLES CANAILLES	Fenouillet Collège Syn	Me 06/03 20h00
ASC CNES	AS DRT	Ramonville Hb	Ma 05/03 19h45

Coupe de Printemps : 1/8^{èmes} de Finale

SB FC LAUNAGUET	ASCA	Launaguet Hb	Lu 04/03 20h00
ATHLETICO TOLOSA A	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé	Me 06/03 20h30
AJ SAINT EXUPERY	BELLA BARBARIANS (7)	A définir	
FC BALEC	VIOLA UNITED (F7)	Sordelo Hb	Me 06/03 19h45
LABEGE INTER FC	CONFLUENT LP	Deyme Hb	Ve 08/03 20h00
FREESCALE	FC POTO (F7)	Sordelo Hb	Je 07/03 19h45
ASFP LUSITANOS	IO TEAM	St Alban Coudon Hb	Me 06/03 20h30
SOPRA STERIA FOOT	BLS 31(F7)	A définir	

INFOS COUPE A.DELAUNE

2 de nos 3 équipes disputaient ce samedi les 1/16^{ème} de finale de la Coupe de France Auguste Delaune. A l'issue de ces matchs, l'équipe de PASPORT se qualifie pour les 1/8^{ème} de finale et l'équipe du FC CANTOU'LOUSAIN est éliminée (en attendant le résultat du 3^{ème} match du FORZA VIOLA FC à venir).

EQUIPES de PASPORT et AS ESTORIL (94).



JEU

Pour vous faire passer cette petite trêve dans la dilettante, nous vous proposons un petit jeu de logique pour vous amuser : un " LOGIGRAMME ". Comment jouer ?

Un logigramme est une enquête à résoudre sous la forme d'une grille à remplir. Le jeu propose une introduction à l'énigme et donne des **indices**. Il vous suffit de reporter dans les cases de la grille les informations fournies par ces indices et les déductions obtenues. Complétez alors en toute logique le tableau en bas de la grille. Un logigramme est basé sur le bon sens.

Voici l'énigme : " LES VAINQUEURS "

Ce jeu n'est qu'une pure fiction pour vous divertir. Toute ressemblance avec des équipes existantes ou ayant existé ne serait que pure coïncidence.

Voilà l'occasion de se remémorer les différents vainqueurs de nos compétitions. A vous de trouver quels clubs ont gagné chaque compétition, en quelle année, et quelle était la couleur de leurs maillots.

Indice 1 : Lardenne a gagné la coupe de Printemps, avant 2023.

Indice 2 : L'équipe qui a gagné la coupe de Haute-Garonne en 2019 ne jouait ni en blanc, ni en rouge.

Indice 3 : L'équipe vainqueur de la coupe Occitane l'a gagné un an après celle qui a gagné le championnat, mais un an avant celle qui jouait en vert.

Indice 4 : L'équipe qui jouait en jaune a gagné son trophée un an plus tard que celle qui a gagné la coupe de la Haute-Garonne.

Indice 5 : Tournefeuille a gagné son trophée en 2022. Cette équipe ne jouait pas avec des maillots de couleur blanche.

Indice 6 : Muret a gagné son trophée deux ans avant Beauzelle, qui n'a pas gagné le championnat.

Pour vous aider à démarrer :

Grâce à l'indice 1, on peut inscrire **O**, pour **OUI**, en H4 (et donc en toute logique **N** pour **NON** en H1, H2, H3, H5, F1, G1, I1, J1). Ainsi que **N**, pour **NON**, en E4 et E13.

De même, l'indice 2 nous permet d'inscrire **O** en A12, et ainsi de suite.

BONNE RECHERCHE !!!!!!!

			ANNEE					COMPETITION					COULEUR MAILLOTS				
			2019	2020	2021	2022	2023	Championnat	Coupe Haute-Garonne	Coupe Printemps	Coupe Occitane	Challenge Sportivité	Jaune	Bleue	Rouge	Verte	Blanche
			A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
EQUIPE	Tournefeuille	1								N							
	Beauzelle	2								N							
	Colomiers	3								N							
	Lardenne	4					N	N	N	O	N	N					
	Muret	5								N							
COULEUR MAILLOTS	Jaune	6															
	Bleue	7															
	Rouge	8															
	Verte	9															
	Blanche	10															
COMPETITION	Championnat	11															
	Coupe Haute-Garonne	12	O														
	Coupe de Printemps	13					N										
	Coupe Occitane	14															
	Challenge sportivité	15															

EQUIPE	ANNEE	COMPETITION	COULEUR MAILLOTS
TOURNEFEUILLE			
BEAUZELLE			
COLOMIERS			
LARDENNE		COUPE DE PRINTEMPS	
MURET			